



Vias d'entrée en France pour une étrangère

Par **christian61_old**, le **23/11/2007** à **23:21**

m'étant rendu en Côte d'Ivoire afin d'épouser ma future femme ivoirienne, je n'ai pu le faire du fait que le consulat français en Côte d'Ivoire m'a imposé un sursis de deux mois à ma demande de capacité à mariage.
Mais ma future femme est tombée enceinte fin octobre 2007 lors de mon séjour à Abidjan pour l'épouser. J'aimerais savoir s'il est possible de la faire venir en France du fait qu'elle attend mon enfant. Quels types de visa peut-elle espérer.
Merci de votre réponse

Par **Emmanuelle CERF**, le **25/11/2007** à **11:49**

Monsieur,
J'ai bien pris connaissance de votre demande.
Je conseille à votre épouse de solliciter un visa de long séjour auprès du Consulat. À défaut, il lui sera difficile d'obtenir un titre de séjour une fois en France.
Bien entendu, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Cordialement.
Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com